

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2012

Etaient présents : 25

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Françoise CLEMENT, Robert PETIOT, Michèle LIEVREMONT, Brigitte KETTERER, Frédéric GOULIER, Evelyne PAILLET, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Christian PROTET, Dominique MARECHAL, Joëlle GUERIN, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Béatrice ROUX (arrivée au point n°2), Franck D'ELIA (arrivé au point n°10, pouvoir à Rémi DELATTE jusqu'au point n°19), Mélanie COUSIN, David COLLUS, Nelly GOBY (arrivée au point n°2), Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Frédéric TISSOT

Etaient absents ou excusés : 4

Mesdames, Messieurs, Monique MATHIEU (pouvoir à Françoise CLEMENT), Pierre DESSERTENNE, Thierry CLAIRET, Emilie BONIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur David COLLUS a été élu secrétaire.

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2011

Sans observations

- **FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE**

2°) Affectation des résultats 2011 (budget principal et budget annexe « location de salles »)

Compte tenu des excédents de fonctionnement dégagés fin 2011, le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE 23 VOIX POUR (0 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS : P. ARDOUIN, N GOBY, D CORNOT), de les affecter dès le budget primitif 2012 comme suit :

Budget principal :

> Excédent de fonctionnement	3 705 390.64 €
> Affectation en investissement (article 1068)	762 880.61 €
> Report en section de fonctionnement (article 002)	2 942 510.03 €

>

Budget annexe « location de salles » :

> Excédent de fonctionnement	22 929.19 €
> Report en section de fonctionnement (article 002)	22 929.19 €

Monsieur ARDOUIN fait part de ses remarques, en constatant notamment un report important des excédents. Il demande s'il ne serait pas envisageable de trouver une autre clé de répartition, en affectant par exemple un montant plus important en investissement, d'autant que la somme de 75 000 € réservée au haut débit risque de ne pas être utilisée.

Monsieur le Maire répond que les prélèvements de fonctionnement ont été plus élevés que d'ordinaire et que les restes à réaliser sont importants : près de 1 000 000 € en investissement n'ont pas été réalisés en 2011.

3°) Vote des budgets 2012 (budget principal et budget annexe « location de salles »)

1) BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire précise que l'équilibre a été relativement simple à trouver, grâce notamment aux excédents ainsi qu'aux efforts consentis sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, il indique que le premier président de la Cour des Comptes a ce matin même mentionné dans son discours que les communes qui avaient été prévoyantes ces dernières années sont celles qui aujourd'hui ont le plus d'aisance dans la maîtrise de leur budget.

Ensuite il présente les grandes lignes du budget 2012 qui se caractérise par :

- Une baisse des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 0.5 % malgré de nouvelles charges. La commune a fait le choix d'externaliser le ménage dans les écoles et de s'auto assurer pour les arrêts maladie du personnel municipal. Aussi, il est à noter la diminution de la contribution issue de la loi SRU eu égard au nombre de logements sociaux qui croît sur la commune.
- Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1.6 %, due notamment à l'augmentation de la fréquentation des services municipaux, à l'élargissement des bases fiscales, à l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat et à la stabilité des dotations du Grand Dijon;
- La section d'investissement est de 3 683 000 €, dont 2 500 000 € sont prévus pour des dépenses nouvelles. Les principaux investissements concernent l'entretien des voiries pour 485 000 € ainsi que la dernière tranche d'aménagement du cours de Gray le nouvel accueil de loisirs, le haut débit pour 75 000 €. Les recettes sont évaluées à 2 429 000 €, dont une partie correspond à l'autofinancement et à un emprunt d'environ 400 000 €.

Michèle LIEVREMONT présente au conseil municipal le détail du budget primitif 2012 :

	Fonctionnement	Investissement (report 2011 compris)	TOTAL
Dépenses réelles	7 636 440 €	3 683 179 €	11 319 619 €
Recettes réelles	10 328 490 €	3 488 892 €	13 817 382 €
Excédent global			2 497 763 €

Suite à cette présentation, Philippe ARDOUIN intervient comme suit :

Il fait état d'une gestion saine et rigoureuse de la commune mais n'est pas aussi optimiste sur la pérennité de la dotation versée par le Grand Dijon en lieu et place de la taxe professionnelle. Par ailleurs, les efforts de gestion budgétaire doivent être consentis en fonction des besoins de la commune, qu'il ne faudrait pas minimiser. Il ne conteste pas les dépenses qui s'imposent. Par ailleurs, il remarque la hausse des bases de la fiscalité (+ 1.8 %, loi de finances).

Puis M. le Maire précise que la ville de St Apollinaire, comme toutes les autres communes, doit consentir des efforts et qu'une gestion maîtrisée du budget est de rigueur ; pour autant, il fait remarquer l'importance du niveau de services offerts ainsi que de la solidarité épleumienne. Aujourd'hui, la dotation de l'Etat augmente et il ne peut que s'en réjouir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte 23 VOIX POUR** (0 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS : P. RDOUIN, N GOBY, D CORNOT) le budget primitif 2012 de la Ville.

2) BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DE SALLES »

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses réelles	73 500.00 €	11 000,00 €	84 500.00 €
Recettes réelles	83 929.19 €	16 119.72 €	100 048.91 €
Excédent global			15 548.91 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte 23 VOIX POUR** (0 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS : P. ARDOUIN, N GOBY, D CORNOT) le budget primitif 2012 « Locations de Salles ».

4°) Attribution de subventions aux associations

Suite à la proposition d'attribution de subventions à des associations, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
ASC	116 000 €
ST APO GENTLEMEN RUGBY	500 €
SIMCA RACING TEAM	800 €
ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS (AMT)	200 €
CLUB LA RENAISSANCE	300 €
CLUB MOUCHE	300 €
ST APO DETENTE	900 €
ASEHM 21	400 €
SCOD Tour cycliste Côte d'Or	1 800 €

ASSOCIATION BILLE DE 6	150 €
ANCIENS COMBATTANTS	400 €
JARDIN DE LA PIECE A LA BREBIS	400 €
LES EPLEUMIENS	400 €
AMSA	110 000 €
CERCLE PHILATELIQUE	400 €
AMICALE DU PERSONNEL	400 €
LISA 21	16 550 €
LE CLOS DES EPLEUMIENS	500 €
COOPERATIVES SCOLAIRES PUBLIQUES	14 310.60 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE CHAMPOLLION	700 €
APO SOUTIEN	200 €

Par ailleurs, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer **23 POUR** (1 CONTRE N GOBY, 2 ABSTENTIONS P ARDOUIN et D CORNOT) la subvention suivante :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
MFR ETANG SUR ARROUX	55 € (1 élève)
CFA La Noue	495 € (9 apprentis)
CFA BTP Autun	60 € (2 apprentis)

Enfin, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, DECIDE d'attribuer **22 POUR** (F GOULIER ne participe pas au vote, 1 CONTRE N GOBY, 2 ABSTENTIONS P ARDOUIN et D CORNOT) la subvention suivante :

Nom de l'Association	Montant de la Subvention
AFORBAT DIJON	220 € (4 apprentis)

5°) Bilan des marchés 2011

Conformément à l'article 133 du nouveau Code des Marchés Publics, **le conseil municipal** PREND acte du bilan des marchés conclus au titre de l'année 2011.

6°) Révision d'autorisations de programmes

Conformément aux dispositions du décret n° 97-175 du 20 février 1997, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité :

➤ la révision des autorisations de programmes suivantes :

Programmes	Montant total dépenses Montant dépenses TTC d	Paiements antérieurs	2012	2013
Accueil de loisirs	1 827 306.82	99 854.26	1 652 452.56	75 000
Aménagement cours de Gray	709 963.21	489 963.21	220 000.00	0

➤ les financements des autorisations de programmes suivants :

Programmes	Subventions	Participation aménageur	Emprunts	Autofinancement
Accueil de loisirs	342 500	660 000	517 500	307 306.82
Cours de Gray			220 000	489 963.21

- **TRAVAUX, PATRIMOINE, URBANISME**

7°) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le programme annuel de voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour solliciter auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention au taux maximum pour financer la réfection des travaux de voirie, rues Jacquat, Champ Prieur, Albert Camus (entre la rue Jean Giraudoux et la rue Paul Claudel) et pour la création d'une piste cyclable du Cours de Gray à la rue de la Glacière, dont le montant est estimé à 371 899.36 € HT.

Par ailleurs, 3 options pourraient être envisagées :

Option 1 : plateau ralentisseur – rue Jacquat : 22 101.96 €

Option 2 : Aménagement Arrêt de bus, chemin de la Tirbaude : 8 473.99 €

Option 3 : Mise en œuvre d'enrobés sur la partie au-delà de l'îlot rue du Champ Prieur : 5 341.49 €

8°) Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des timbres amende de police

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention pour financer la réalisation d'un rond point au carrefour des rues CAMUS/GIRAUDOUX ainsi qu'une piste cyclable du Cours de Gray à la rue de la Glacière pour des montants respectifs de 13 138 € HT et de 21 534€ HT.

9°) Convention avec le Conseil Général pour l'entretien de la RD 70 entre l'intersection avec la rue de la Côte d'Or et le giratoire Bois Guillaume

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité Monsieur le Maire pour signer une convention avec le Conseil Général, définissant les modalités liées à l'entretien de la RD 70 entre l'intersection avec la rue de la Côte d'Or et le giratoire Bois Guillaume.

10°) Avis sur le plan de déplacement urbain du Grand Dijon (PDU)

Messieurs NAIGEON et DODET présentent les grandes lignes du projet proposé par le Grand Dijon et proposent d'émettre un avis favorable assorti de quelques observations, comme suit :

d'une manière générale, le conseil municipal exprime sa réserve sur l'objectif de réduction de la place de la voiture dans la ville de 53 à 40 % .Si l'objectif peut apparaître vertueux à l'égard du développement durable, il ne doit pas être dépourvu de réalisme à l'heure où de nombreux ménages comptent plusieurs véhicules par foyer.

1. Action 3 sur le renforcement de la politique en faveur des vélos : le conseil municipal souhaite que les quartiers ou communes qui ne bénéficient pas d'une desserte transport en commun importante en termes de cadencement, de services soirée ou dominical soient privilégiés dans le déploiement du service public de mise à disposition de vélos. Les conseillers s'étonnent que le dispositif VELODI ne soit pas cité dans le PDU.

2. Action 16 sur la politique tarifaire : la commune souhaite avoir des éléments plus précis sur les pistes envisagées sur la tarification solidaire.

3. Action 18 sur la politique de régulation du stationnement public dans l'agglomération : au sein des commissions municipales, la majorité des membres considère que la réduction de l'offre de stationnement pose problème, notamment aux abords des équipements structurants (grand stade, CHU....) comme au niveau des entrées d'agglomération. Il est indispensable de pouvoir disposer d'une capacité de stationnement importante en proximité pour éviter le stationnement anarchique et dangereux.

4. Action 31 sur l'organisation du stationnement privé dans les PLU : pour développer la place des transports collectifs, le SCOT préconise d'utiliser l'outil stationnement comme levier en matière de mobilité : l'article 12 permet aux communes de

réglementer leur stationnement : il semble toutefois difficile de ne pas prévoir davantage de places de stationnement par logement compte-tenu du nombre de véhicules par foyer. Là aussi, la possibilité offerte aux habitants de garer facilement leurs véhicules n'est pas incompatible avec le développement de l'utilisation des transports en commun ou transports doux en ville. Restreindre les capacités de stationnement dans les propriétés revient à reporter la charge de stationnement sur l'offre de parkings publics, ce qui va là aussi à l'encontre du SCOT.

A la suite de cette présentation, un débat s'est instauré. Monsieur Ardouin indique que ce PDU va dans le sens du développement durable, que la commune de St Apollinaire sera très peu impactée par les propositions et que les objectifs prévus sont fixés à long terme, pour permettre un changement des mentalités.

Monsieur le Maire confirme les réserves émises et précise qu'une enquête publique sera lancée prochainement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DONNE 26 VOIX POUR** (O CONTRE, 1 ABSTENTION P ARDOUIN) un avis favorable sur le nouveau PDU sous réserve de la prise en compte des observations évoquées ci-dessus.

11°) Dérogation au cahier des charges de cession des terrains à Pré Thomas pour permettre la restitution anticipée, avant rétrocession des espaces publics à la commune, des cautions « garanties des dégradations » versées par les propriétaires à Nexity Foncier Conseil lors de l'achat de leur terrain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** de déroger au cahier des charges de cession des terrains à Pré Thomas en permettant la restitution anticipée, avant rétrocession des espaces publics à la commune, des cautions « garanties des dégradations » versées par les propriétaires à Nexity Foncier Conseil lors de l'achat de leur terrain.

- **JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

12°) Demande de subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional dans le cadre de l'organisation des médiévales 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional dans le cadre de l'organisation de la 15^{ème} édition des Médiévales.

13°) Renouvellement de la convention avec l'association Dépendances 21

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE à l'unanimité** Monsieur le Maire pour signer la convention avec l'association Dépendances 21, ayant pour but de proposer aux habitants de la commune un accueil et une écoute pour les personnes en difficulté sur les problèmes d'addiction, telles que l'alcool, les drogues, le tabac, les abus de médicaments, les jeux vidéo, etc ...

En contrepartie, la commune versera à cette association une subvention d'un montant de 1 000 €.

- **CULTURE, VIE DEMOCRATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

14°) Renouvellement de la convention avec l'association LISA 21

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE à l'unanimité** Monsieur le Maire pour renouveler la convention avec l'association LISA 21 dans le cadre de l'organisation de matchs d'improvisation théâtrale professionnelle en 2012.

15°) Renouvellement des conventions avec l'AMSA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE à l'unanimité** Monsieur le Maire pour renouveler la convention générale ainsi que la convention de mise à disposition de matériels et de locaux avec l'AMSA pour une durée de 3 ans.

- **SPORTS**

16°) Renouvellement des conventions avec l'ASC de Saint-Apollinaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE à l'unanimité** Monsieur le Maire pour renouveler la convention générale ainsi que la convention de mise à disposition de matériels et de locaux avec l'ASC pour une durée de 3 ans.

- **PERSONNEL**

17°) Modification tableau des emplois et du régime indemnitaire correspondant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité**, suite au décret 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant réforme du statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, le changement d'appellation du grade actuel détenu par un agent, à savoir assistant qualifié de conservation de 2^{ème} classe en *assistant de conservation principal de 2^{ème} classe*, en maintenant son régime indemnitaire, à compter du 1^{er} décembre 2011.

Par ailleurs, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la création d'un poste *d'adjoint administratif de 2^{ème} classe*, à temps complet pour le centre technique, avec pour régime indemnitaire l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T) : montant de référence annuel (valeur au 01.07.2010) : 449.29 € : coefficient maxi 7, ainsi que la création d'un poste de *rédacteur principal*, à temps complet pour le service urbanisme et développement durable, avec pour régime indemnitaire l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S) : 3^{ème} catégorie : montant de référence annuel au 01.07.2010 : 857.53 € : coefficient maxi 5 et l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures (I.E.M.P) : montant de référence annuel au 01.01.1998 : 1250.08 € : coefficient maxi 3, à compter du 13 février 2012.

Enfin, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la création d'un poste *d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe*, à temps complet, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 29/11/2011, pour l'intégration directe d'un agent de la filière administrative de Médi@lude, dans la filière culturelle, avec pour régime indemnitaire Indemnité d'administration et de technicité (I.A.T) : montant de référence annuel (valeur au 01.07.2010) : 469.66 € : coefficient maxi 7, à compter du 1^{er} mars 2012.

- **INFORMATION** :

Prochain conseil municipal le 26 mars 2012, à 18h30 : seule la fixation des taux de fiscalité sera à l'ordre du jour.

- **COMMUNICATION ET COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE**

1-VENTE OU RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS CIMETIERE

PERIODE du 13/12/ 2011 au 04/02/ 2012

- Renouvellement du N°686 situé carré7/Tombe 15 à M. Fabrice ZUIANO - durée de 15 ans – montant : 470 €
- Renouvellement N°389 situé carré 5/Tombe 8 à M. Michel MOINE - durée de 30 ans – montant : 277 €
- N°1076 situé carré 26/Tombe 32 à Mme Marie-Christine CLAVERIE - durée de 30 ans – montant : 721€
- N°1077 situé carré 18/Tombe 10 à M. Michel LEGUAY - durée de 50 ans – montant : 389 €
- N°1078 situé carré 18/Tombe 11 à M. Daniel BLATRIX - durée de 50 ans – montant : 389 €
- N°1079 Situé carré 18/Tombe 12 à M. Daniel BLATRIX - durée de 50 ans – montant : 389 €

2 –SIGNATURE DE MARCHES

- Vérification et maintenance des portes sectionnelles du centre technique à la société ACREM SERVICE 15 rue de la Brot 21000 DIJON, pour un montant de 1 451.09 € ht pour l'année 2012, avec 3 reconductions annuelles

- Construction accueil de loisirs :

1 – VRD	ALLER – 21490 Ruffey les Echirey	140 513.70 €
2 – Gros œuvre	EOPPS – 70100 Gray	237 124.66 €
3 – Charpente bois	CEM – 21560 Couternon	80 066.17 €
4 – Couverture-bardage-métallerie-clôture	POIRIER – 21800 Chevigny St Sauveur	66 279.55 €
5 - Enduits extérieurs	IPR – 21600 Fenay	28 697.50 €
6 - Etanchéité	LABEAUNE – 21300 Chenove	58 809.65 €
7 – Menuiseries extérieures alu	BOUDIER – 21302 Chenove	76 432.00 €
8 – Menuiseries extérieures pvc	BIDAULT – 21121 Daix	21 574.44 €
9 - Menuiseries intérieures	NICOLARDOT- 21160 Marsannay la Côte	82 670.82 €
10 – Cloisons-plafonds-isolation-peinture	NOIREAUT – 21910 Saulon la Chapelle	78 242.40 €
11 - Faux plafonds acoustiques	MALEC – 21490 Ruffey les Echirey	16 271.97 €
12 – Revêtements de sols – faïence	MARTIN LUCAS – 21660 Marsannay la Côte	51 563.32 €
13 - Plomberie	PEDRON – 21110 Thorey en Plaine	25 815.25 €
14 – Electricité	STCE – 21850 Saint Apollinaire	96 127.82 €
15 – Chauffage – ventilation	LGC – 21000 Dijon	127 561.42 €

oi

t un total ht de 1 187 350.67 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 15